

Attention aux appels frauduleux



Parmi les nombreux appels que nous recevons quotidiennement peuvent se glisser des appels frauduleux ou du démarchage abusif. Soyez prudents face aux appels de sociétés ou de personnes que vous ne connaissez pas, surtout lorsque votre interlocuteur vous demande des informations personnelles.

▼ Contenu

Appels frauduleux

Des escrocs peuvent se faire passer pour des organismes officiels. Les différentes administrations ne demandent jamais de communiquer des coordonnées bancaires ou des informations personnelles par mail ou par téléphone. Si de telles demandes vous sont faites, il ne faut pas y répondre.

Démarchage abusif

On parle de démarchage téléphonique abusif lorsque vous recevez des appels téléphoniques commerciaux non désirés. Par exemple, une entreprise vous appelle pour vous vendre un abonnement téléphonique ou vous faire réaliser des travaux pour réduire la consommation énergétique de votre logement.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'appels téléphoniques commerciaux, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Cette démarche se fait sur le site officiel Bloctel : [s'inscrire sur la liste Bloctel](#)

En vous inscrivant sur cette liste, les entreprises n'auront plus le droit de vous appeler pour vous démarcher.

Les professionnels suivants ont toutefois le droit de vous appeler :

- Institut de sondage et association à but non lucratif dès lors qu'ils ne font pas de prospection commerciale ;
- Professionnel en vue de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- Entreprise avec laquelle vous avez une relation contractuelle préexistante. Cette entreprise peut vous appeler si vous êtes clients chez elles et uniquement si l'offre commerciale est en rapport avec votre contrat. Cela comprend les offres de produits ou de services se rattachant à votre contrat ou qui sont complémentaires à l'objet de votre contrat ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

Attention

Un appel purement malveillant (insulte, menace...) relève du harcèlement téléphonique. C'est un délit. Si on vous incite à rappeler un numéro surtaxé, il s'agit d'un spam vocal.

- [En savoir plus sur le démarchage téléphonique](#)

► Liens utiles